



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 7 avril 2016

I. Ouverture de la séance à 18h30

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. DESANGLOIS – Mme MEZRAR – M. LEGUILLON – Mme ACHOURI – M. GRISEL – Mme BAULT – M. DESANGLOIS – M. DEFROMERIE – M. BULARD – Mme LEPRON – M. DIATTA – M. PARMENTIER – Mme BENASSI – Mme QUOD-MAUGER – Mme SEMIEM – M. CERNEA – Mme XAVIER – M. BUTTARD – Mme BARRIERE

Absents ayant donné pouvoir :

M. GRAVIGNY à M. DESANGLOIS
Mme VANDEL à Mme ACHOURI
Mme LEMONNIER HAQUET à MME LEPRON
M. BIGOT à Mme BAULT
M. GONZALES à M. GRISEL
M. BOUMEDOUBA à M. CERNEA
M. ANSERMET à M. DEFROMERIE
Mme MARQUIS à Mme MEZRAR
M. BAULT à M. LEGUILLON
Mme LOISEAU à M. BUTTARD

II. Contrôle du quorum

III. Contrôle des délégations de vote

- ✓ *M. GRAVIGNY donne pouvoir à M. DESANGLOIS*
- ✓ *Mme VANDEL donne pouvoir à Mme ACHOURI*
- ✓ *Mme LEMONNIER HAQUET donne pouvoir à MME LEPRON*
- ✓ *M. BIGOT donne pouvoir à Mme BAULT*
- ✓ *M. GONZALES donne pouvoir à M. GRISEL*

- ✓ *M. BOUMEDOUHA donne pouvoir à M. CERNEA*
- ✓ *M. ANSERMET donne pouvoir à M. DEFROMERIE*
- ✓ *Mme MARQUIS donne pouvoir à Mme MEZRAR*
- ✓ *M. BAULT donne pouvoir à M. LEGUILLON*
- ✓ *Mme LOISEAU donne pouvoir à M. BUTTARD*

Présents : 19

Pouvoirs : 10

Absents : 0

Votants : 29

IV. Désignation du secrétaire de séance

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil Mme QUOD-MAUGER est désignée pour remplir cette fonction.

Commande publique 1.1 marchés publics 1.1.3 Services

- **2016-04-30 : Groupement de commande portant sur l'exécution de travaux de taille, d'élagage et d'abattage et de végétaux**

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Madame Mireille BAULT, Adjointe au Maire en charge du développement durable et du cadre de vie décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'adopter la proposition de groupement de commande portant sur l'exécution de travaux de taille, d'élagage et d'abattage et de végétaux.

Article 2 : De prendre acte de la nomination de la ville d'Elbeuf sur Seine comme coordonnateur du groupement constitué.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer ladite convention et toutes pièces utiles au bon avancement de ce dossier.

Commandes publique – 1.1. Marché Publics – 1.1.3 services

- **2016-04-31 : Convention de groupement de commande pour la passation d'un marché relatif aux services de maintenance des installations du matériel de restauration communale.**

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Madame Nadia MEZRAR, Adjointe au Maire en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'accepter que la ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf soit coordonnateur du groupement de commande portant sur les services de maintenance des installations du matériel de restauration communale.

Article 2 : De prendre acte de l'intégration au groupement des villes de La Londe et Cléon.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes pièces constitutives du marché à intervenir.

Commandes publique – 1.1. Marché Publics – 1.1.3 services

• 2016-04-32 : Convention de groupement de commande pour la passation d'un marché relatif aux services de nettoyage des hottes d'extraction des fumées grasses ainsi que des réseaux.

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Madame Nadia MEZRAR, Adjointe au Maire en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'accepter que la ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf soit coordonnateur du groupement de commande portant sur les services de nettoyage des hottes d'extraction des fumées grasses ainsi que des réseaux VMC.

Article 2 : De prendre acte de l'intégration au groupement des villes de Caudebec-lès-Elbeuf, La Londe et Cléon.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes pièces constitutives du marché à intervenir.

Fonction publique 4.1 personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T. 4.1.1 création transformation suppression de postes

• 2016-04-33 : Tableau des effectifs

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

Au 1^{er} mars 2016 :

| Nombre de postes | Suppression |
|------------------|---|
| 1 | Adjoint technique 2 ^{ème} classe |

Au 1^{er} juillet 2016 :

| Nombre de postes | Suppression | Nombre de postes | Création | Situation |
|------------------|---|------------------|---|---------------------|
| 9 | Adjoint technique 1 ^{ère} classe | 9 | Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe | Avancement de grade |
| 1 | ASEM 1 ^{ère} classe | 1 | ASEM principal 2 ^{ème} classe | Avancement de grade |
| 1 | Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe | 1 | Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe | Avancement de grade |
| 1 | Agent de maîtrise | 1 | Agent de maîtrise principal | Avancement de grade |

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer les contrats y afférents.

Fonction publique 4.2 personnels contractuels 4.2.1 Recrutement

• 2016-04-34 : Recrutements d'agents contractuels aux services techniques

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à recruter trois adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe à compter du 11 avril 2016 jusqu'au 2 septembre 2016,

Article 2 : D'autoriser la rémunération sur la base de l'indice brut 340 auquel s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur pour les adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer les contrats y afférents.

Fonction publique 4.2 personnels contractuels 4.2.1 recrutement

• 2016-04-35 : Recrutement accueil de loisirs et cap jeunes : recrutement agents non permanents pour les vacances d'été du 4 juillet au 31 août 2016

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Madame Nadia MEZRAR, Adjointe au Maire en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des adjoints d'animations de 2^{ème} classe tel que précisé sur le tableau ci-dessous

JUILLET

| | Lutins | Manoir | Cap Jeunes | Atout sport |
|------------|--------|--------|------------|-------------|
| Semaine 27 | 8 | 10 | 4 | 4 |
| Semaine 28 | 8 | 10 | 4 | 4 |
| Semaine 29 | 8 | 10 | 4 | 4 |
| Semaine 30 | 8 | 10 | 4 | 4 |

AOÛT

| | Lutins | Manoir | Cap Jeunes | Atout sport |
|------------|--------|--------|------------|-------------|
| Semaine 31 | 7 | 9 | 3 | 5 |
| Semaine 32 | 7 | 9 | 3 | 5 |
| Semaine 33 | 7 | 9 | 3 | 5 |
| Semaine 34 | 7 | 9 | 3 | 5 |
| Semaine 35 | 6 | 8 | 2 | – |

Article 2 : D'autoriser la rémunération sur :

- la base de l'indice brut 340 auquel s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur pour les animateurs des centres de loisirs maternel et primaire.

- la base de l'indice brut 380 auquel s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur pour les animateurs du Cap Jeunes.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer les contrats y afférents.

Fonction publique 4.2 personnels contractuels 4.2.1 recrutement

• 2016-04-36 : Recrutement d'un jeune en contrat emploi d'avenir

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : De se prononcer sur le recrutement d'un jeune en contrat emploi d'avenir à temps complet au service restauration, avec la rémunération basée sur le taux horaire du smic.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre l'état et la collectivité ainsi que le contrat pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois à temps complet à compter du 2 mai 2016.

Finances locales 7.3 Emprunts 7.3.3 Garantie d'emprunt

• 2016-04-37 : Garantie d'Emprunt HLM Elbeuf travaux place Mendès France

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'accorder à hauteur de 50 % la caution solidaire de la COMMUNE DE SAINT PIERRE LES ELBEUF en garantie du remboursement de toute somme due au titre d'un emprunt Cité Gestion Index d'un montant total de 80 000.00 € (*quatre vingt mille euros*) que la SA HLM DE LA REGION D'ELBEUF se propose de contracter auprès d'ABEI et dont les caractéristiques sont les suivantes :

| | |
|---|--|
| Montant du prêt Cité Gestion Index | 80 000 € |
| Objet | Financement des travaux dans des locaux situés Place Mendès-France à Saint Pierre les Elbeuf |
| Commission d'engagement | 0,30 % du montant emprunté |
| Phase d'amortissement | |
| Durée | 25 ans maximum |
| Périodicité | Trimestrielle |
| Taux | Euribor 3 mois + 1.88% |
| Amortissement | Progressif |
| Remboursement anticipé | Indemnité de 3% du CRD |

Article 2 : La COMMUNE DE SAINT PIERRE LES ELBEUF reconnaît que la garantie dont il s'agit s'inscrit dans le cadre du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : En conséquence, au cas où l'Emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, la COMMUNE DE SAINT PIERRE LES ELBEUF s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place ainsi que les intérêts moratoires encourus, indemnité, frais et commission, sur simple demande d'ABEI, adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que ABEI discute au préalable l'organisme défaillant.

Article 4 : La COMMUNE DE SAINT PIERRE LES ELBEUF s'engage, pendant toute la durée de l'amortissement, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Article 5 : D'autoriser M. le Maire, ou son représentant habilité à signer le contrat de prêt, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du prêteur, ainsi qu'à signer la convention de garantie à passer entre la COMMUNE DE SAINT PIERRE LES ELBEUF et LA SA HLM DE LA REGION D'ELBEUF.

Finances Locales 7.5 Subventions 7.5.2 attributions

• 2016-04-38 : Signature de l'avenant n°2 à la convention tripartite 2016 Ville de Saint Pierre les Elbeuf- Association de prévention spécialisée de la région Elbeuvienne (APRE) Département de Seine Maritime

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Nadia MEZRAR, Adjointe au Maire en charge de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'autoriser Mr Le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention tripartite entre le département de Seine Maritime, l'association de prévention Elbeuvienne et la ville de Saint Pierre les Elbeuf,

Fonction Publique 4.4 Autres catégories de personnels

• 2016-04-39 : Renouvellement du contrat de prévention avec le médecin référent de la structure multi-accueil « la Galipette »

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Nadia MEZRAR, Adjointe au Maire en charge de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à renouveler le contrat de prévention relatif à la prestation du médecin dans la structure de « La Galipette » pour une durée d'un an à compter du 4 mai 2016.

Finances Locales 7.1 décision budgétaires 7.1.8 tarifs

• 2016-04-40 : Approbation des tarifs des séjours été 2016

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Nadia MEZRAR, Adjointe au Maire en charge de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'approuver les tarifs de l'ensemble des séjours été 2016 sur la base du tableau ci-dessous présenté.

| Le séjour | Nombre de jours | période | accueil | Nbe d'enfants | CAT A | CAT B | CAT C | CAT D | HC |
|-------------------------------------|-----------------|---------------------|------------------|---------------|-------|-------|-------|-------|-----|
| Base Bord de mer Honfleur (Dépt 14) | 2 X 5 jours | Semaines 27, 28, 29 | Manoir | 3X 12 enfants | 64.5 | 73.7 | 83 | 92 | 129 |
| | 129 | | | | 147.4 | 166 | 184 | 258 | |
| Camp itinérant VTT | 3 jours | Semaine 27 | Cap jeunes | 12 enfants | 41.5 | 47.5 | 53.5 | 59.5 | 83 |
| Camp Bord de mer (Dépt 44) | 10 jours | Semaines 29 et 30 | Cap jeunes | 14 enfants | 165.5 | 189.5 | 213 | 236 | 328 |
| Camp ferme pédagogique (dépt 14) | 5 jours | Semaine 28 | Lutins et Manoir | 10+10 enfants | 64.5 | 73.7 | 83 | 92 | 129 |
| Base nautique (Dépt 76) | 2X 5 jours | Semaine 32, 33 | Manoir | 2X12 enfants | 64.5 | 73.7 | 83 | 92 | 129 |

Finances Locales 7.1 décision budgétaires 7.1.8 tarifs

• 20156-04-41 : Approbation des tarifs d'un camp itinérant jeunesse (Vacances d'avril 2016)

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Nadia MEZRAR, Adjointe au Maire en charge de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'approuver les tarifs ci-dessous :

| Tranche A 35 % | Tranche B 40 % | Tranche C 45 % | Tranche D 50 % | Hors Communes 70 % |
|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------------|
| 41.5 € | 47.5 € | 53.5 € | 53.5 € | 83 € |

Documents d'urbanisme 2.1.4 ZAC

• 2016-04-42 : ZAC de « La Plaine du Levant » Bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact

Le **conseil municipal**, Monsieur Gérard LEGUILLON, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, l'économie, les commerces et relations de proximité décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'approuver le bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact du dossier de création de ZAC « La Plaine du Levant » modificatif.

Documents d'urbanisme 2.1.4 ZAC

• 2016-04-43 : ZAC de « La Plaine du Levant » Bilan de la concertation

Le **conseil municipal**, Monsieur Gérard LEGUILLON, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, l'économie, les commerces et relations de proximité décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : De tirer le bilan de la concertation sur le dossier de création modificatif de la Z.A.C. « La Plaine du Levant ».

Article 2 : De souhaiter poursuivre la procédure d'approbation du dossier de création modificatif de la ZAC « La Plaine du Levant ».

Documents d'urbanisme 2.1.4 ZAC

• 2016-04-44 : ZAC de « La Plaine du Levant » Approbation du dossier de création de ZAC modificatif

Le **conseil municipal**, Monsieur Gérard LEGUILLON, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, l'économie, les commerces et relations de proximité décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'approuver le dossier de création de la Z.A.C. « La Plaine du Levant » modificatif, selon les modalités définies ci-dessus ;

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions qui s'avèreraient nécessaires au bon déroulement de cette opération, et à signer tout document y afférant.

Urbanisme 2.2 Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols 2.2.5 - Autres

• 2016-04-45 : Non-soumission des ravalements de façades et des clôtures à déclaration préalable

Le **conseil municipal**, Monsieur Gérard LEGUILLON, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, l'économie, les commerces et relations de proximité décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : de décider de ne plus soumettre les travaux de ravalements de façades et les clôtures à déclaration préalable, à compter du 11 avril 2016.

Domaine et Patrimoine 3.2 Aliénations

• 2016-04-46 : Aliénation d'un bien communal de Saint Pierre lès Elbeuf – Cession gratuite et échange - parcelle AB 186

Le **conseil municipal**, Monsieur Gérard LEGUILLON, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, l'économie, les commerces et relations de proximité, décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

ARTICLE 1 : De céder la parcelle section AB numéro 186 à la Métropole Rouen Normandie, afin de permettre la réalisation d'un projet d'activité sur ce secteur à vocation économique, en échange d'une emprise pour une future voie de desserte ;

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la cession et l'échange de ces parcelles ;

ARTICLE 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Finances Locales 7.5 subventions 7.5.2 attributions

• 2016-04-47 : Subventions aux associations

Le **conseil municipal**, Monsieur Roger GRISEL, Adjoint au Maire en charge des affaires sportives et de la vie associative. décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

M. DIATTA quitte la salle et ne prend pas part au vote pour :

- Association d'Aide Au Développement du Diembering (AADD)
Subvention d'un montant de 1 400 €

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'attribuer le montant de ces subventions.

Article 2 : d'habiliter Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'attribution de cette subvention

Autres domaines de compétences 9.1 autres domaines de compétence des communes 9.1.3 Sport

• 2016-04-48 : Mise à jour et modifications du règlement intérieur des installations sportives

Le **conseil municipal**, Monsieur Roger GRISEL, Adjoint au Maire en charge des affaires sportives et de la vie associative, décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'autoriser la mise à jour du règlement intérieur.

Article 2 : autoriser monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette demande.

Finances locales 7.10 Divers. 7.10.1 dons et legs

• 2016-04-49 : Reversement recette spectacle au profit de l'association Pop Orchestra

Le **conseil municipal**, Madame Christelle LEPRON, Conseillère Municipale décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à adopter la présente délibération.


Article 2 : de reverser la recette à la dite-association.

Informations

- Arrivée du CCAS en mairie pour fin avril. Le local actuel sera occupé par le fleuriste.
- La Police Municipale a pris possession de ses nouveaux bureaux.
- Début des travaux des terrains de tennis, achèvement prévu fin avril.
- Fin des travaux place Mendès France (habillage du mur de l'accès au parking en attente)
- 10^{ème} année des Journées du développement durable, du 26 au 30 avril.
- Il n'y aura pas de suppression de classe à H. Malot
- Doru Cernea est champion de France de tennis de table, tournoi du 3 avril à Valenciennes.
- L'association en Avant Saint Pierre accueillera le 8 avril à 18h00 en mairie la 100 000 licenciée féminine de la fédération de foot, Lilia Belagoune.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 20H30

Le Maire



Patrice DESANGLOIS